



**RAPPORT D'ADM
AÉROPORTS DE MONTRÉAL**

*En vertu de la Loi
sur la lutte contre le travail forcé
et le travail des enfants
dans les chaînes d'approvisionnement*

ADM^{MD}
Aéroports de
Montréal

INTRODUCTION

Ce document est le premier rapport émis par ADM Aéroports de Montréal pour se conformer aux exigences de l'article 11 de la **Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement** (L.C. 2023, ch. 9).

Le document a été préparé en collaboration avec les équipes pertinentes d'ADM, y compris les équipes d'approvisionnement, de développement durable, des affaires juridiques, du capital humain et des affaires publiques.

Les informations fournies dans ce rapport couvrent l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023.

Le **[rapport annuel](#)** et les **résultats financiers d'ADM, quant à eux, sont disponibles sur son [site Web](#)**.

PROFIL D'ORGANISATION

ADM, l'autorité aéroportuaire du grand Montréal, est responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement de YUL Aéroport international Montréal-Trudeau et de YMX Aérocity internationale de Mirabel en vertu d'un bail foncier conclu avec Transports Canada en 1992.

ADM entend réussir dans ses divers secteurs d'activité dont l'exploitation et l'entretien d'aéroports, les services immobiliers et les services commerciaux, afin de développer chacun de ses deux sites à leur plein potentiel.

Dans cette optique, YUL agit comme plaque tournante du transport de passagers des secteurs domestique, transfrontalier et international, tandis que YMX agit comme aéroport tout-cargo ainsi que pôle aérospatial et d'innovation de calibre mondial.

L'aéroport international Montréal-Trudeau et l'Aérocity internationale de Mirabel constituent d'importants pôles d'activité économique et des atouts de développement pour le grand Montréal et Mirabel. Trente-six (36) transporteurs de passagers et sept (7) transporteurs tout-cargo relient Montréal à un nombre important de destinations dans le monde.

En 2023, quelque 21,2 millions de passagers et 215 660 tonnes métriques de marchandises ont transité par YUL et par YMX. Enfin, avec son large éventail de services offerts, le revenu de l'organisation s'est chiffré à 437,9 millions de dollars pour l'année fiscale s'étant terminée le 31 décembre 2023.

MISSION DE L'ORGANISATION

Dans une perspective de développement durable, la mission d'ADM consiste à :

01 Connecter Montréal et le monde entier par le talent et la passion de ses équipes ;

02 Offrir une prestation de service remarquable, sécuritaire et performante tout en assurant la mise en valeur de ses installations ;

03 Contribuer à la prospérité de sa communauté en incarnant la vitalité du grand Montréal.

ÉQUIPE, SPHÈRE D'ACTIVITÉ ET IDENTIFICATION DU NIVEAU DE RISQUE

ADM est un employeur de choix, comptant au 31 décembre 2023 un total de 707 employés à temps plein, à temps partiel ou saisonniers, répartis dans différents corps syndicaux, ainsi que du personnel administratif. Tous les employés sont domiciliés au Canada et un processus de recrutement bien établi est soit entrepris par des équipes internes de ressources humaines, soit effectué par des recruteurs externes chapeautés par ADM.

De par la nature de ses activités axées sur les services aéroportuaires, lesquelles s'exercent dans un environnement très contrôlé, ADM considère que sa chaîne logistique d'approvisionnement est exposée à un niveau de risque faible quant au travail forcé ou au travail des enfants, tout en reconnaissant qu'aucun type d'organisation ne peut être totalement à l'abri d'un tel risque. Précisons que pour les fins du présent rapport, seul le premier niveau de la chaîne logistique d'approvisionnement d'ADM est abordé.

Les dépenses d'ADM se retrouvent sous deux grandes catégories, soit ses dépenses en immobilisation et ses dépenses d'exploitation. Les achats en immobilisation comprennent, mais sans s'y limiter, les contrats visant la réalisation de projets en génie civil et bâtiment, les contrats en lien avec le département de technologie et information, les projets de maintien des actifs et les acquisitions de biens.

Les dépenses d'exploitation incluent, quant à elles, les contrats de service d'exploitation aéroportuaire, de services professionnels et techniques, de services de sécurité, de support informatique, les contrats pour les dépenses liées à l'énergie et carburant nécessaires à l'exploitation des deux sites, ainsi que les ententes liées aux communications et aux publications d'ADM.

APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Depuis janvier 2018, ADM s'engage à utiliser son pouvoir d'achat comme un levier de changement et améliore de façon progressive ses processus d'affaires pour faire le virage vers une politique d'approvisionnement plus responsable.

Avec cette approche, ADM démontre ainsi sa volonté à utiliser sa chaîne d'approvisionnement afin d'atteindre ses objectifs de durabilité associés aux sphères environnementales, sociales et économiques.

Son guide d'approvisionnement responsable incite à favoriser les achats locaux, préférablement auprès d'entreprises d'économie sociale.

Il est à noter que les achats réalisés à l'étranger se font principalement auprès de fournisseurs localisés dans des pays comme les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, le Danemark, Singapour, l'Autriche, tel que démontré au sein du tableau ci-dessous.

Répartition géographique des achats de biens et services d'ADM

Grand Montréal	86 %
Province de Québec (autre que Montréal)	2 %
Canada (autre que Québec et Montréal)	6 %
Autres pays	4 %

Par ailleurs, le pourcentage des dépenses de l'organisation associé aux achats de biens et de marchandises, toutes catégories confondues, représente que 6 % du total de ses achats, dont la plus grande partie est réalisée en approvisionnement de biens pour l'entretien et l'exploitation des installations, ainsi que des vêtements et des équipements de protection individuelle (EPI).

Tel qu'illustré au tableau ci-bas, les achats de services, quant à eux, représentent 94 % de l'ensemble des achats et concernent principalement les services mentionnés à la section précédente, incluant les services professionnels et de construction auprès d'entrepreneurs québécois, ces derniers représentant 68 % des dépenses de services.

De plus, ces entrepreneurs se doivent de répondre aux normes et aux exigences des lois, des règlements, des organismes de contrôle et des syndicats qui régissent l'industrie de la construction. Les entreprises offrants des services autres sont, quant à elles, des firmes d'experts-conseils, de services techniques ou embauchant des ressources spécialisées pour lesquelles un niveau d'étude supérieure est exigé.

Ces contrats représentent 12 % des achats de services. Il est important de noter qu'aucun achat n'est effectué pour la revente ou la transformation de produits, mais fait uniquement pour des fins d'exploitation des deux sites aéroportuaires.

Achats par catégorie

Biens et marchandises	6 %
Services	94 %

ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

Tel que mentionné précédemment, en tant qu'organisation sans but lucratif issue et à l'écoute de sa communauté, ADM a choisi d'agir concrètement par sa décision de mettre le développement durable au cœur de sa mission et a ainsi publié en 2023 son tout premier [Plan de durabilité 1.0](#). À cet effet, trois cibles relatives à l'approvisionnement responsable et local ont été identifiées :

- 01** Maintenir un taux d'achat local de 70 % et augmenter celui provenant d'entreprises d'économie sociale ;
- 02** Établir et optimiser la performance des fournisseurs d'impact d'ici 2024 ;
- 03** Atteindre le niveau 4 dans les 5 composantes du baromètre de l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR) en 2024.

Les indicateurs de ces cibles sont suivis annuellement et divulgués dans le rapport annuel de l'organisation ainsi que sur une plateforme [en ligne](#), qui offre un portrait détaillé de la performance de l'organisation en matière de durabilité. Un guide d'achat responsable a aussi été développé par ADM afin de guider les acheteurs et d'assurer une adhésion à sa démarche organisationnelle sur la voie de la durabilité.

Par ailleurs, les entreprises dont les employés travaillent sur les sites aéroportuaires de YUL et de YMX dans le cadre de contrats de service pour l'entretien et le maintien des installations doivent, pour la plus grande majorité, obtenir une carte d'accès en zone réglementée (CIZR).

Ces dernières sont accordées à la suite de vérifications strictes effectuées par Transports Canada. Les requérants doivent alors fournir deux pièces d'identité et sont soumis à une vérification d'antécédents judiciaires, ce qui permet d'assurer la sécurité et la sûreté des sites aéroportuaires.

Tout individu âgé de moins de 18 ans devant se procurer une CIZR doit d'abord obtenir le consentement écrit d'un parent ou d'un tuteur légal. Par la suite, le superviseur du bureau de contrôle des laissez-passer devra prendre des mesures raisonnables pour vérifier l'authenticité de la personne signataire.

La plupart de ces entreprises sont aussi dotées de conventions collectives protégeant les droits et les conditions de travail de leurs employés.

CODE DE CONDUITE DES EMPLOYÉS

Afin de bien s'acquitter de sa mission et de préserver le solide lien de confiance établi avec ses clients, les usagers de ses sites, ses partenaires d'affaires, les autorités gouvernementales et le grand public, ADM se doit de veiller à maintenir l'excellence de sa réputation. À cet effet, l'organisation s'est dotée d'un code d'éthique pour ses employés, qui s'applique à l'ensemble de son personnel permanent, temporaire et occasionnel.

Différents sujets y sont abordés, tels que l'intégrité, la santé et la sécurité ainsi que le respect des individus et de leurs droits fondamentaux. Toute personne témoin d'une situation répréhensible ou contraire à l'éthique d'ADM est invitée à contacter une ligne téléphonique d'information confidentielle exploitée par une firme indépendante.

Les signalements de parties prenantes internes ou externes sont rapportés au Conseil d'administration d'ADM, via son Comité d'audit et de gestion des risques. Le Comité de gouvernance et de responsabilité sociale, qui s'assure de la mise en place d'un processus de dénonciation des comportements répréhensibles protégeant l'identité du dénonciateur, effectue également un suivi annuel à cet égard.

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Le Code de conduite des fournisseurs énonce les attentes d'ADM à l'égard des fournisseurs avec lesquels elle entretient des relations d'affaires ainsi que leurs sous-traitants.

Les relations d'affaires incluent les liens et les échanges entre l'organisation et ses fournisseurs, sans qu'il n'y ait nécessairement d'engagements contractuels.

Ce code s'ajoute ainsi aux obligations des fournisseurs de respecter toutes les lois et les règlements en vigueur au Québec ou tout autre endroit où ils exercent leurs activités.

Dans le cadre de leur relation d'affaires avec ADM, les fournisseurs se doivent alors d'agir avec intégrité, honnêteté et professionnalisme, tout en adhérant aux principes d'éthique les plus élevés dans le respect des droits de la personne et de l'environnement, et ce, de manière que la confiance du public quant à l'intégrité d'ADM et de ses activités soit préservée.

Une ligne téléphonique exploitée par une firme indépendante est aussi disponible pour les fournisseurs afin de leur permettre de dénoncer toute situation répréhensible ou contraire à l'éthique, ou un processus d'appel d'offres allant à l'encontre des processus d'approvisionnement en vigueur chez ADM.

ÉVALUATION DU RISQUE DU TRAVAIL FORCÉ ET MESURES CORRECTIVES PRISES PAR ADM AU COURS DU DERNIER EXERCICE FINANCIER

Au 31 décembre 2023, ADM n'avait pas identifié au courant de l'année de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et sa chaîne logistique d'approvisionnement.

Aucune mesure corrective n'a été prise puisqu'aucune allégation de travail forcé, de travail des enfants ou de violation des différents codes d'éthique et des politiques en vigueur n'a été rapportée pendant cette période.

ADM estime avoir instauré des mécanismes efficaces lui permettant de prévenir et d'endiguer le travail forcé ou le travail des enfants, et ce, notamment par ses objectifs d'achat local et les divers processus appliqués visant à assurer l'intégrité des parties prenantes et les dénonciations confidentielles en cas de contravention.

De plus, elle considère être exposée à un niveau de risque faible considérant notamment la nature même de ses activités, la grande majorité de ses achats qui s'effectuent localement et les différentes mesures de contrôle reliées à l'obtention de la carte d'accès CIZR pour une grande majorité des travailleurs de la communauté aéroportuaire.

À la clôture du même exercice financier, ADM n'avait pas encore adopté de politique d'approvisionnement relative au travail forcé et au travail des enfants et aucune formation à ce sujet n'a été offerte à ses employés, mais celle-ci entend implanter ces outils dans un futur rapproché.

ADM n'avait pas identifié de pertes de revenus des familles vulnérables engendrées par le recours au travail forcé ou au travail des enfants au courant de l'année financière se terminant le 31 décembre 2023. Il va de soi pour ADM que de déterminer si les familles vulnérables subissent une perte de revenus engendrée par le recours au travail forcé est une composante intrinsèque aux démarches d'enquête et d'analyse sous-jacentes au présent rapport.

Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été prise puisqu'aucune violation n'a été identifiée.



PERSPECTIVES POUR UN AVENIR MEILLEUR

En raison de l'application des mesures suggérées dans son guide d'achat responsable et de la qualité de ses achats, ADM peut observer que sa position concernant le travail forcé et le travail des enfants, même si elle n'a pas pris de mesure concrète en 2023, est sur la bonne voie.

En ayant à cœur le bien-être de ses employés et de la collectivité, ADM considère cependant qu'il en va de sa responsabilité d'entreprendre des démarches supplémentaires afin de lutter contre le travail forcé et le travail des enfants. De ce fait, ADM entend bien ne négliger aucune avenue dans ses efforts contre la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans sa chaîne logistique d'approvisionnement. Ainsi, tel que mentionné précédemment, ADM considère implanter certaines mesures. Par exemple, elle pourrait adapter sa politique d'approvisionnement afin d'y inclure des dispositions pertinentes en lien avec la Loi et sensibiliser l'équipe d'approvisionnement d'ADM aux enjeux du travail forcé et du travail des enfants.

De plus, ADM a aussi contribué à accroître la sensibilisation au sujet du travail forcé et de l'exploitation sexuelle avec sa toute première campagne de sensibilisation lancée le 4 mars 2024.

Forte de son engagement à faire de ses installations des lieux sûrs et sécuritaires, ADM vise, à travers cette campagne, à sensibiliser les victimes en leur rappelant qu'elles ne sont jamais seules.

Toute personne témoin d'une situation inhabituelle en lien avec ces types d'exploitation, ou toute autre forme d'abus, peut d'ailleurs contacter une ligne téléphonique confidentielle disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7 afin de faire un signalement. En 2024, il est aussi prévu que du contenu formatif soit diffusé à l'ensemble de la communauté aéroportuaire pour aider les employés à détecter les signes associés à l'exploitation d'une personne.

Cette campagne n'est que la première d'une suite d'actions qui seront déployées par ADM pour combattre les risques liés au travail forcé et au travail des enfants. Consciente de son pouvoir d'influence positive auprès de ses fournisseurs, ADM entend élargir ses démarches en approvisionnement responsable et s'assurera que sa vision et ses actions futures sont alignées avec ces valeurs d'intégrité et de justice sociale et dans le respect de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

ATTESTATION

Conformément aux exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »), et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus.

À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

ADM AÉROPORTS DE MONTRÉAL



Sylvain Choinière

Vice-président Affaires juridiques, affaires immobilières et secrétaire général

30 mai 2024

J'ai le pouvoir de lier Aéroports de Montréal

